

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 22 juillet 2021

Date de convocation : 6 juillet 2021
Date d'affichage : 6 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-François LOVISOLLO, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Pierre AUBOIS, Romain BRETTE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Alain DE VILLEBONNE à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Nathalie LE BOUC à Alain GOUIRAND, Jean-Luc BOREL à Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOLLO, Rose-Marie DUMONTIER à Jean-François LOVISOLLO, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH.

Absents et excusés : Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Josiane GIRAUDON,

Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-064
Marché de travaux d'aménagement de l'étang de La Bonde
Avenant n°3 lot aménagements paysagers

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194.8 ;

Vu les marchés 2020TX018, 2020TX019 et 2020TX020 ;

Vu la délibération n°2020-092 du 10 décembre 2020 approuvant les avenants n°1 aux marchés 2020TX018 et 2020TX019 ;

Vu la délibération n°2021-003 du 28 janvier 2021 approuvant les avenants n°2 aux marchés de travaux d'aménagement de la bonde ;

Vu le projet d'avenant ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

En vue d'aménager l'Etang de La Bonde, un marché alloté a été lancé le 28 février 2020. A l'issue de la procédure de passation, trois contrats ont été signés :

- Le contrat 2020TX018 - VRD, avec la société AMOURDEDIEU pour un montant total de 354 128 € HT, notifié le 30 juin 2020,

- Le contrat 2020TX019 - aménagements paysagers, avec la société FREDON PAYSAGES pour un montant total de 239 111,74 € HT, notifié le 30 juin 2020,
- Le contrat 2020TX020 - menuiseries extérieures bois, avec la société AMEXBOIS pour un montant total de 56 999,60 € HT, notifié le 1er juillet 2020.

Les travaux ont débuté à la rentrée 2020. La tranche optionnelle n°1 a été affermée (correspondant aux travaux sur la parcelle C1632).

S'agissant en particulier du marché avec la société FREDON PAYSAGES, deux premiers avenants ont été signés :

- L'avenant n°1 au marché 2020TX019 diminue le montant du marché de 14 451 € HT, soit - 6,3 % (calculé sur la tranche ferme).
- L'avenant n°2 au marché 2020TX019 (nettoyage et re-talutage d'une partie de la parcelle C1632) d'un montant de 2 200 € HT. Cumulé avec l'avenant précédent, il ramène la baisse par rapport au marché initial à - 5,12 % ;

Sur ce marché, des travaux supplémentaires ont été nécessaires et ont fait l'objet d'un OS daté du 29 juin 2021. Il s'agissait :

- Frais de transport du totem et main d'œuvre ;
- Fourniture et pose d'une borne signalétique directionnelle ;
- Modification du cheminement PMR au niveau de l'arrêt de bus.

Ils étaient d'un montant total de 5 000 € HT.

Un nouvel avenant est nécessaire pour acter contractuellement les travaux supplémentaires commandés par la maîtrise d'ouvrage. Cet avenant de 5 000 € HT porte l'écart par rapport au montant initial du marché à - 3,03%.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°3 au marché 2020TX019 à signer avec l'entreprise FREDON PAYSAGES,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant,
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant n°3 au marché 2020TX019 à signer avec l'entreprise FREDON PAYSAGES,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant,
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR unanimité des suffrages exprimés,

